



ÉCOLE GRATUITE POUR LES FILLES AUSSI ! - 1881

Courrier des habitants de Brévonnes au préfet de l'Aube

À Monsieur le Préfet du Département de l'aube

Monsieur le Préfet,

Les soussignés, habitants de la Commune de Bréviandes, et pères de jeunes filles fréquentant ou devant fréquenter l'école à un moment donné, ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Commune dont la population officielle est de 561 hab^{ts} possède actuellement deux écoles ; l'une, communale et laïque de garçons ; l'autre, libre et congréganiste, de filles.

La première de ces deux écoles est gratuite en vertu de la loi du 16 juin dernier. La seconde est toujours payante, parce qu'elle est libre. De là une inégalité choquante entre les enfants d'une même commune, inégalité qui doit disparaître le plus tôt possible, conformément à la circulaire ministérielle du 25 7^{bre} dernier*.

Pour faire cesser cette inégalité, les soussignés osent vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien provoquer une décision de la municipalité de Bréviandes sur les propositions suivantes qui, selon nous, sont acceptables et peuvent être réalisées à une très courte échéance :

1° Nomination d'une Institutrice communale

2° En attendant la construction d'une école, location de la maison Cligny pour la tenue des classes au rez-de-chaussée, et le logement de l'Institutrice au 1er étage, Ce local situé à côté de l'école des garçons, n'a besoin que d'une légère appropriation pour la classe et ne coûterait pas plus de (blanc) frs de location annuelle.

3° Acquisition d'un mobilier scolaire composé de Six tables de chacune 4 places évalué, à raison de 10 F la place, 240 F.

Ces dépenses seraient payées, une partie par la Commune et le surplus au moyen d'une subvention du Département et de l'État, ainsi que l'explique

la circulaire ministérielle du 25 7^{bre} dont il est parlé plus haut.

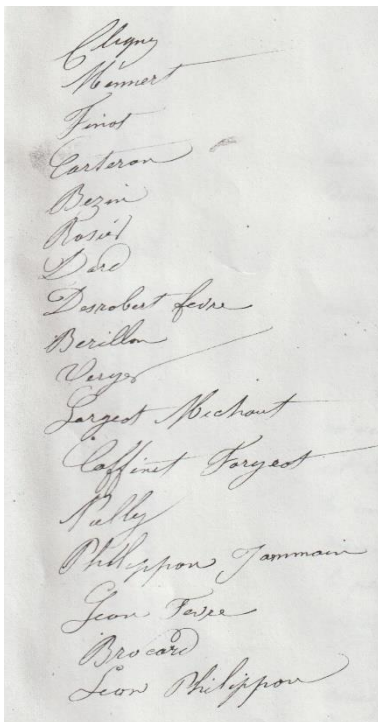
Nos propositions, Monsieur le Préfet, ne sont pas dictées par l'esprit de parti, mais plutôt par le vif désir que nous avons de faire cesser cet état de choses si préjudiciable à l'impulsion donnée par le gouvernement républicain à la marche de l'Instruction.

Nous réclamons une enquête sérieuse et immédiate sur la question, et nous espérons que nos petites filles profiteront de la gratuité dès le mois de novembre prochain.

Nous avons confiance, Monsieur le Préfet, en votre dévouement bien connu à la cause si intéressante de l'Instruction et nous comptons aussi sur le concours empressé de M. l'Inspecteur d'Académie.

Dans cette attente, nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, avec un profond respect, vos très humbles et très obéissants serviteurs

Bréviandes le 2 octobre 1881



Cligny
Hamart
Finet
Carteron
Bezin
Rosiel
Dard
Darobut femme
Berillon
Verges
Farget Michaut
Coffinet Farget
Rully
Philippou Jammaire
Jean Faise
Brocard
Lion Philippou

*La circulaire du 25/09/1881 prévoyait la construction ou l'acquisition des écoles publiques par les communes et de faire l'état des communes dépourvues d'écoles publiques de filles. Elle concernait essentiellement les écoles privées de filles tenant lieu d'école publique

transcrit par : Véronique FREMIET MATTEI

source : copie d'un courrier manuscrit, original de source inconnue